

**Date de convocation :** 12 mai 2017

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; M. DOIRAT ; S. NANY ; A. DEBORD ; M. MATHIEU ;  
Y. PINAUD ; C. PELTIER ; J. BRUN ; M. OLIVET ; J. MANDON

**ABSENT AVEC DÉLÉGATION :** V. GATINIER délégation à C. PELTIER ;  
J-J. LAMY délégation à Y. PINAUD ;  
N. SENAMAUD délégation à S. NANY ;  
C. VIDAL délégation à J. BRUN ;  
V. COMBELLE délégation à M. DOIRAT ;  
C. PUYCHAFFRAY délégation à M. OLIVET.

**ABSENTS SANS DÉLÉGATION :** P. BOILEAU ; K. DELAGNIER ; M-P. LARDY.

**Secrétaire de séance :** M. OLIVET

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

**AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :**

**1. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial :**

Monsieur le Maire présente la situation du service de restauration scolaire. Cette dernière fait état d'un agent placé en maladie professionnelle depuis plus de deux ans, nécessitant un remplacement de longue durée.

La situation médicale de l'agent ne laissant pas de place au doute quant à l'impossibilité d'envisager une reprise sur le même poste, Monsieur le Maire, propose de procéder au recrutement d'un agent en qualité d'Adjoint Technique Territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'**Adjoint Technique Territorial**, à compter du **1<sup>er</sup> juin 2017**, dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ; le grade retenu est celui d'Adjoint Technique Territorial, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.  
L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : Responsable du service Périscolaire.
- Que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine, annualisées.
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- D'adopter le tableau des effectifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

Grades Correspondants	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de Travail
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	2	2	TC
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	TC
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	2	2	TC
Adjoint Technique Territorial	C	7	7	5 TC 2 TNC
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	2	2	TC
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
Adjoint Territorial Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	TC
<b>TOTAL DES AGENTS TITULAIRES</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14 TC 2 TNC</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>				
Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi	-	1	1	TC
<b>TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	-	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>15 TC 2 TNC</b>

***Délibération N° 015-2017 - Adoptée à l'unanimité***

**2. Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués :**

Lors du dernier Conseil Municipal, une délibération ayant pour but la mise à jour des indemnités de fonction citées en objet avait été prise, sous le numéro 012-2017.

Après vérification, les services administratifs se sont aperçus que les taux mentionnés dans cette délibération n'étaient pas en relation avec ceux votés en 2015, suite à une refonte de ce régime indemnitaire des élus.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération N° 012-2017 par une nouvelle, prenant en compte les éléments suivants :

- Fixation des montants des indemnités de la manière suivante :

**Maire :** 32,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Adjoints au Maire :** 10,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Conseillers délégués :** 3,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Tableau récapitulatif**

Qualité	Pourcentage	Indice	Montant Brut
Maire	32,15 %	1022	1 244,42 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	10,90 %	1022	421,90 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	10,90 %	1022	421,90 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	10,90 %	1022	421,90 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	10,90 %	1022	421,90 €
5 <sup>ème</sup> Adjoint	10,90 %	1022	421,90 €
1 <sup>er</sup> Conseiller Délégué	3,00 %	1022	116,12 €
2 <sup>ème</sup> Conseiller Délégué	3,00 %	1022	116,12 €
3 <sup>ème</sup> Conseiller Délégué	3,00 %	1022	116,12 €
4 <sup>ème</sup> Conseiller Délégué	3,00 %	1022	116,12 €

***Délibération N° 016-2017 - Adoptée à l'unanimité***

**3. Présentation du projet de Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) :**

L'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a pour objectif de hiérarchiser les projets, pour la collectivité, sur une période donnée.

Les premiers contours de ce PPI sont donc donnés ci-après, mais mériteront d'être affinés en fonction des résultats des études qui vont être lancées.

⊕ Projets à développer de manière continue jusqu'en 2020 :

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux ;
- Développement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

⊕ Projet prioritaire à développer :

- Création d'un parking et sécurisation des cheminements piétons aux abords de l'école
  - ∟ *Projet en relation avec la mise en œuvre d'une « zone 30 » dans le centre bourg et le développement du PAVE ;*
  - ∟ *Acquisition foncière en cours de négociation pour implanter le futur parking ;*
  - ∟ *Etude en cours à Limoges Métropole pour la viabilisation du terrain, la mise en sécurité de la rue du 8 mai 1945 et la création de cheminement piétons ;*
  - ∟ *Réflexion à mener sur les questions d'éclairage public ;*
  - ∟ *Financements à solliciter auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (CTD).*

⊕ Projets à hiérarchiser en fonction du rendu des études :

- Projet d'amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire
  - ∟ *Etude technique et diagnostic thermique auprès du SEHV lancés en 2017 ;*
  - ∟ *Etude de faisabilité structurelle : Financements à solliciter à l'issue de l'étude technique.*
- Projet d'amélioration des performances énergétiques de la Maison du Temps Libre
  - ∟ *Etude technique et diagnostic thermique auprès du SEHV lancés en 2017 ;*
  - ∟ *Etude pour une amélioration acoustique à prévoir ;*
  - ∟ *Etude de faisabilité structurelle : Financements à solliciter à l'issue des études.*
- Développement d'un ALSH Communal
  - ∟ *Ce projet devra être étudié dans la perspective d'une mutualisation des locaux et sans mobiliser de moyens financiers supplémentaires ;*
  - ∟ *Etudes d'opportunité et de faisabilité à conduire.*
- Projet de création d'une station sports nature
  - ∟ *Projet trouvant son développement dans le cadre intercommunal (appels à projets lancés par Limoges Métropole) ;*
  - ∟ *Nécessité de créer des équipements nouveaux sur le site de Mortemare (Halle couverte, pistes de vélo en plein air, évolution des chemins de randonnée...)*
  - ∟ *Financements à solliciter : DETR, CNDS, Région, CTD, Limoges Métropole...*
- Réhabilitation des vestiaires du terrain de football
  - ∟ *Projet en lien avec le développement de la station sports nature (même site) ;*
  - ∟ *Réflexion sur la création d'un second terrain de football ;*
  - ∟ *Acquisition foncière à envisager : en cours de finalisation ;*
  - ∟ *Création de nouveaux équipements pour l'athlétisme.*
- Création d'une structure couverte sur la place de l'Europe
  - ∟ *Projet à très longue échéance ;*
  - ∟ *Ce projet serait un équipement permettant le développement des marchés ou autres activités populaires de type Fête de la Musique...*

## **URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :**

### **1. Révision simplifiée du PLU : Point sur l'état d'avancement du dossier :**

Les demandes sont à l'instruction auprès d'un cabinet d'études mandaté pour ce dossier.

### **2. Gestion des biens de section :**

Monsieur le Maire expose l'intérêt, pour la commune, de disposer des biens de sections, notamment pour faciliter la gestion au quotidien de ces derniers.

De plus, il est précisé au Conseil Municipal, que la commune prend en charge, sur le budget principal, les impôts fonciers de ces biens de sections depuis plus de trois ans consécutifs.

Les plans présentés ainsi que les matrices cadastrales permettent de situer, au plus juste, les biens de sections sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal se voit informé des textes légaux régissant les biens de section :

- Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT - Articles L 2411-1 au L 2411-19 ainsi que l'article L 2412-1) ;
- loi du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune et abrogeant l'article du CGCT L 2411-17-1, tout en insérant les articles L 2411-12-2, L 2411-12-3 et L 2412-2.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de se prononcer favorablement sur les cessions des biens des sections suivantes :

- Section de Bled ;
- Section de Lavaud, Lage et Bonnac ;
- Section de Monteil ;
- Section de Masbatin ;
- Section de Villechenoux ;
- Section de Lavaud.

De plus, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la décision.

En outre, pour des questions administratives, une délibération sera prise pour chaque bien de sections.

***Délibérations N° 017-2017 à N° 022-2017 - Adoptées à l'unanimité***

### **3. Transfert dans le domaine public et aménagement de voirie :**

Le Conseil Municipal se voit rappeler le projet global de réaménagement du centre Bourg et notamment la construction sur la parcelle AV 165 de 10 logements par Limoges Habitat.

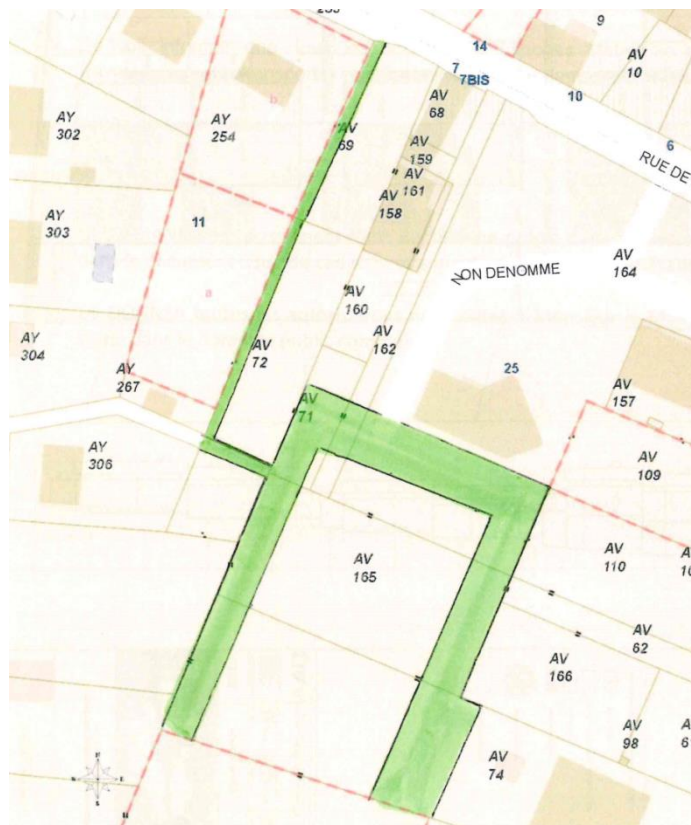
Monsieur le Maire précise que la réalisation de cet ensemble immobilier nécessite la création d'une voirie spécifique consistant à la fois à desservir les nouveaux logements mais permettant également de desservir les parcelles jouxtant le projet ainsi que la crèche halte-garderie.

Il est ainsi proposé d'incorporer dans le domaine public communal de la voirie ainsi que dessinée sur le plan ci-après.

En outre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, tous les services de Limoges Métropole consultés (assainissement, travaux, propreté, transports) sont favorables à cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander le classement dans le domaine public de la voirie telle qu'elle est représentée dans le document issue du cadastre ci-après et de donner toutes les autorisations nécessaires à Monsieur le Maire afin de transférer la dite voirie dans le domaine public communal.

### Plan cadastral du projet



***Délibération N° 023-2017 - Adoptée à l'unanimité***

## **INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :**

### **1. Projet d'amélioration des performances énergétiques du Groupe Scolaire :**

Ce projet, expliqué au moment de la présentation du PPI, nécessite une délibération, de la part du Conseil Municipal, afin de pouvoir lancer les études préalables.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SEHV, organisme auquel adhère la commune, et plus particulièrement dans le cadre du service ESP 87.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne pour cette étude. De plus, Monsieur le Maire se voit autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

***Délibération N° 024-2017 - Adoptée à l'unanimité***

## **2. Projet d'amélioration des performances énergétiques de la Maison du Temps Libre :**

Ce projet a également été expliqué au moment de la présentation du PPI, et il nécessite aussi une délibération, de la part du Conseil Municipal, afin de pouvoir lancer les études préalables.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SEHV, organisme auquel adhère la commune, et plus particulièrement dans le cadre du service ESP 87.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne pour cette étude. De plus, Monsieur le Maire se voit autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

### ***Délibération N° 025-2017 - Adoptée à l'unanimité***

## **3. Projet de parking et de cheminement piétons sécurisé aux abords de l'école :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contact a été pris avec le propriétaire d'une parcelle de terrain située en face du groupe scolaire.

Une esquisse d'aménagement d'un parking permet d'évaluer l'emprise de ce dernier sur la parcelle. La superficie nécessaire à la mise en œuvre du projet est estimée à environ 1 500 m<sup>2</sup>.

Dès que le plan sera transmis par les services de Limoges Métropole, Monsieur le Maire propose de finaliser un accord avec le propriétaire du terrain concerné.

## **4. Point sur les chantiers de voirie 2017 :**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des perspectives de chantier, en matière de voirie, pour l'année en cours :

- Rue de la Basse Côte : Il s'agit d'une priorité pour la collectivité. De nombreux problèmes avec l'écoulement des eaux ont été constatés et une amélioration est attendue par les riverains. De plus, cette voirie est en très mauvais état par rapport à son environnement (rue de Mortemare refaite à neuf en 2016).
- Route de la Drouille Blanche : une réfection de la chaussée semble nécessaire dans ce secteur.
- Rue de la Plière : Réfection de la chaussée à entreprendre.
- Route de Leychoisier : Réfection de la chaussée à mettre en œuvre mais en coordination avec les services du SDIAC de Limoges Métropole pour le volet « piste cyclable sécurisée » ainsi que la « Zone 30 » du Centre Bourg.
- Projet d'aménagement de voirie dans le cadre des logements de Limoges Habitat.

## **ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :**

### **1. Point sur le Marché Gourmand :**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Marché Gourmand se tiendra le samedi 3 juin prochain et aura pour thème : Tartines et Rosé.

Monsieur Yves PINAUD, Conseiller Délégué, rapporte que les différents marchés se sont déroulés dans une bonne ambiance depuis le lancement de ceux-ci.

Les exposants et commerçants sont plutôt satisfaits de leurs activités même si, pour le moment, aucune date n'a pu bénéficier de la clémence d'un soleil radieux.

### **2. Point sur le projet de développement d'une station de sports nature :**

Suite aux différentes rencontres avec les associations locales, un projet a été structuré et transmis à la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

Les dossiers sont en cours d'étude mais notre commune semble disposer de solides atouts pour prétendre au développement d'une telle structure.

## **JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :**

### **1. Point sur le projet de construction de 10 logements par Limoges Habitat :**

Le nom du projet a été arrêté. Il s'agit de : Les Jardins du Bourg.

Le permis de construire a été déposé par les services de Limoges Habitat et ce dernier est en cours de traitement par les services.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE :**

### **1. Commission Environnement :**

Le SPANC a terminé les contrôles auprès des propriétaires de maisons individuelles sur le territoire de la commune. Ces derniers ont été ou vont être destinataires de courriers leur précisant la conformité ou non de leur installation.

Dans le cas d'installation non conforme et polluante, une procédure est proposée par les services du SPANC, avec un délai à respecter et des possibilités de financements, sous forme de subventions.

Une réunion d'information sera programmée, après les vacances estivales, afin de répondre précisément aux différentes questions des administrés dont les installations sont non conformes.



## **2. Commission Développement économique :**

Un projet de champ photovoltaïque est à l'étude à la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. Ce dernier concerne des parcelles, à proximité immédiate de l'Autoroute A20, situées sur le territoire de la commune.

La société IRISOLARIS a été retenue pour mener à bien le développement de ce projet.

Le projet doit faire l'objet d'études approfondies dont la durée est estimée à un an. A l'issue de celles-ci, le projet devrait pouvoir être mis en œuvre.

Dans son développement actuel, il est prévu de proposer aux administrés de Limoges Métropole d'acquérir des parts sociales dans ce projet, à raison d'un tiers du montant total. Les 2/3 restants seront répartis entre la société IRISOLARIS, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le SEHV.

## **3. Commission grands équipements :**

Le vélodrome communautaire Raymond Poulidor, sera mis en service le 2 juin 2017 à partir de 18h00. L'ensemble des élus de la commune recevra prochainement une invitation pour cet événement.

Des conventions concernant la mise à disposition des locaux imbriqués dans le gymnase ainsi que l'entretien de la structure et des abords devront être conclues entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Commune de Bonnac-la-Côte.

A terme, la cession des locaux, au profit de Limoges Métropole doit être réalisée.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Route Départementale N° 97 :**

Suite aux différents accidents dont cet axe a été le théâtre, une étude sur la vitesse et le nombre de véhicules a été initiée par le Conseil Départemental, à la demande de Monsieur le Maire. Des conclusions seront rendues sous un mois, avec des propositions d'aménagement de sécurité.

### **- Organisation du 1<sup>er</sup> Canitrail national :**

Le 1<sup>er</sup> canitrail national a eu lieu à Bonnac-la-Côte les 13 et 14 mai dernier, sous la houlette du club local, CANIPAT' 87.

De l'avis général, cet événement a été une réussite et devrait être reconduit l'année prochaine.

### **- Fête du sport :**

La date retenue pour cet événement est le 16 septembre 2017, sur le site de Mortemare.

Une réunion de préparation est prévue le 8 juin prochain à 18h30 à la mairie, à l'attention des associations bonnacoises pour prévoir l'organisation de cette journée.

- Fête de la musique 2017 :

Elle se fera le samedi 24 juin 2017 avec la programmation suivante :

- Dark Night
  - Paradoxe (dont Chloë, participante à l'émission The Voice 6)
  - Les Echos de Bonnac
  - Un groupe de danseuses orientales
- Un passage d'Agathe (participante de l'émission The Voice 6), déjà venue en 2016, est espéré.

En préambule à ces différents concerts, une scène ouverte est proposée à tous les amateurs de musique souhaitant se mettre en scène.

**Fin de séance à 22h15**